

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alex Simard

<https://www.cadre21.org/membres/b2b4d3cbafa75d1a099e896b>

Date d'obtention : 2022-02-22 17:01:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

C'est un outil pour les intervenants en milieu scolaire qui nous permet de guider nos interventions dans le cadre de "sextage" chez nos élèves mineurs.

La trousse contient des outils clé en main afin de diriger les interventions qui doivent être réalisées par les intervenants scolaires (ceux qui ont été formé).

-Les intervenants doivent suivre les étapes de la grille d'évaluation de l'incident.

1-on doit vérifier l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue.

2-Vérifier l'informations auprès des autres jeunes impliqués, tout en faisant valoir l'importance de la vie privé et de respecter la confidentialité.

3-Évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.

4- rencontrer le jeune instigateur (s'il s'agit d'un acte impulsif) prendre sa version des faits. Évaluer sa collaboration.

5- confisquer les appareils électroniques si on évalue qu'ils pourraient contenir du matériel de pornographie juvénile.

6-Contacter les policiers (vont poursuivre l'intervention) et contacter les parents de tous les jeunes impliqués afin de leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir.

Important de ne pas oublier d'être bienveillant, s'assurer que les jeunes sont ok, ne pas se contenter de faire uniquement de la cueillette d'informations.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- La trousse Sexto nous permet d'intervenir dans différents contextes qui concernent les sextos. Par exemple, qu'il s'agisse d'un échange consentant (entre deux jeunes en relation par exemple), d'un échange entre un mineur et un adulte ou dans le cadre d'un acte malveillant, la trousse nous accompagne et nous guide afin de bien orienter nos interventions.
- Suivre toutes les étapes du protocole Sexto nous permet de bien évaluer la situation. Remplir la grille d'évaluation de l'incident.
- S'assurer de rencontrer toutes les personnes impliquées (élèves qui ont vue ou entendu des éléments reliés à la situation) afin d'avoir le plus d'informations possibles. Cela nous permettra d'orienter nos interventions par la suite et de donner l'heure juste aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Deux situations m'apparaissent délicate en ce qui concerne l'application du protocole.

- Tout d'abord, lorsqu'un parent nous contacte comme intervenant pour venir en aide à leur enfant et que la situation n'est pas liée à un contexte scolaire, il me semble délicat de référer le parent directement vers les services policiers. Toutefois, cela est parfaitement logique et cohérent avec les bonnes pratiques. Par contre, comme intervenant nous voulons aider le plus possible ce qui peut être difficile dans ce contexte, car nous devons mettre une limite aux parents. Il s'en va de même lorsqu'un policier éducateur, par exemple, pourrait nous mandater afin d'effectuer une intervention. Il sera important pour l'intervenant de mettre la limite et d'indiquer au policier que les intervenants scolaires ne sont pas mandataire du corps policier. Important de comprendre les nuances et de savoir mettre les limites.
- Une autre étape délicate lors de l'application de la méthode sexto est de ; rencontrer un jeune instigateur lorsque nous avons évalué qu'il s'agissait d'un acte malveillant afin de lui confisquer ses appareils électroniques. Il faudra prévoir une possible réaction négative chez l'élève (stress, panique, colère, refus de collaborer) et s'assurer de contacter rapidement les policiers. L'intervenant devra rester calme, posé et directif pour favoriser la collaboration de ce jeune.